

Délégation de pouvoir pour les votes

Je soussigné(e), né(e) le.....,
mandataire de la coopérative ou du foyer coopératif de :, qui compte adhérents,
domicilié(e) à :
donne pouvoir à : (2),

également membre actif de l'association, pour me représenter à l'Assemblée Générale du mercredi 6 mars 2024, assister à la réunion de l'Assemblée Générale, signer le registre de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Date :

Signature :

(1) Un seul pouvoir supplémentaire par adhérent présent.

(2) Si la mention est laissée en blanc, le pouvoir sera donné à un des adhérents présents à l'AG ou à défaut à un membre du C.A.D.

T. 05 58 06 04 56 – ad40@occe.coop | <https://ad40.occe.coop/>
OCCE des Landes, 281 Avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT-DE-MARSAN

Contribution des coopératives à l'ordre du jour

La coopérative scolaire ou le foyer coopératif de :

souhaiterait que ce point soit discuté le jour de l'AG :

.....
.....
.....

Date :

Signature :

(Coupon à retourner à l'AD OCCE 40
avant le 16 février 2024)

T. 05 58 06 04 56 - ad40@occe.coop | <https://ad40.occe.coop/>
OCCE des Landes, 281 Avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT-DE-MARSAN

POURQUOI VOTER ?

Voter, c'est participer aux décisions qui concerneront ma coopérative.

Rappel : Les décisions prises au cours de l'AG s'appliqueront ensuite, qu'elles soient votées ou non, à toutes les coopératives.

COMMENT VOTER ?.... 3 possibilités

- Soit sur place, en venant à l'AG du 6 mars 2024. (dépôt du bulletin dans une urne)
- Soit en ligne via votre espace Retkoop
- Soit par délégation, en remplissant le coupon ci-dessus. Vous pouvez le donner à l'AD.